



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA R) dédié à DGA impulsion et aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) ICT-TCT

Direction Générale de l'Armement (DGA)

13 mars 2024

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA R DGA).
Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Corinne BIDOT et Guillaume SINGER.

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

En réponse aux déclarations liminaires des représentants du personnel, le Délégué Général pour l'Armement évoque la **transition écologique**, il indique que c'est une volonté commune et accepte que les mesures soient discutées une fois par an dans le cadre du dialogue social. **La LPM, 413 Md€ sur la période 2024-2030**, répond à de nouveaux « objets » et de nouveaux besoins consécutifs aux tensions géopolitiques, ces derniers consomment de **très gros budgets** (SNLE-NG, PACDG –NG ASN-4G) qu'il faudra maîtriser. Dans le cadre des **mesures d'économies annoncées** sur les dépenses de l'État (**10Md€**) en 2024, nous avons été relativement épargnés par ce premier passage de lame, mais il faudra tout de même réaliser une économie de **105 millions sur le titre 2**. Actuellement on ne peut pas dire si la DGA sera impactée. La DGA reste vigilante sur le sujet. Une loi de finance rectificative devrait intervenir courant 2024. **La Cyber et l'IA** « work in progress », le ministre des Armées a annoncé, le 8 mars 2024, la **création de l'AMIAD**, agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense. Attirer de nouveaux talents, cela coûte cher !

La DRH DGA a complété les propos du délégué concernant la **politique salariale**, en soulignant le **cadre contraint** pour l'année 2024. Il faudra assurer le respect des engagements sur le plan du recrutement et de la politique salariale (donc il conviendra d'être sélectif). Le calendrier budgétaire doit être respecté.

IS2E et indemnité du Levant : mesures remontées au niveau ministériel, parmi d'autres mesures. Les dossiers sont en cours d'instruction et en phase d'arbitrage au cabinet du ministre, les résultats sont attendus au plus tard en juin.

L'UNSA Défense s'est exprimée sur le caractère insupportable du traitement réservé aux personnels civils de la DGA employés sur l'île du Levant. Les agents restent mobilisés pour obtenir immédiatement une revalorisation justifiée de leur indemnité de sujétion liée à l'insularité. **L'UNSA Défense condamne ces manœuvres visant à repousser sans cesse l'aboutissement des dossiers relatifs à la rémunération des agents publics.** L'UNSA Défense n'a pas manqué de rappeler l'immédiateté de l'augmentation des frais de mandats des députés et sénateurs (respectivement 300€ et 700€ mensuels) !

Cyber : L'engagement a été pris l'année dernière par le ministre, il subsiste encore un certain nombre d'incertitudes. La DRH DGA et la directrice de la DIE se déplaceront à Bruz prochainement. La finalisation des raccordements aux métiers du numérique et surtout cyber est en cours pour tous les agents du ministère des Armées, car il existe des disparités de traitement en fonction de l'employeur au sein même de notre ministère. Il a été décidé de créer une filière CYBER au sein du ministère des Armées. À ce stade des travaux, le ministère ne juge pas opportun de créer une filière ministérielle pour tous les métiers du numérique.

La Première Ministre

n° 6434/SG

Paris, le – 3 JAN. 2024

A l'attention de Mesdames et Messieurs les ministres

Objet : Politique salariale interministérielle des métiers de la filière numérique

Pièce jointe : Référentiel de rémunération et mode opératoire

Une politique salariale interministérielle des agents contractuels de la filière numérique a été initiée en 2019 avec la création d'un référentiel de rémunération.

Basé sur l'analyse des rémunérations dans le secteur privé, ce référentiel a pour objectif de faciliter les recrutements, limiter le turnover, harmoniser les rémunérations entre les ministères, tout en veillant à l'équilibre de rémunération avec les agents fonctionnaires exerçant dans ces métiers.

Pour l'**UNSA Défense** la politique salariale interministérielle des métiers de la filière numérique, voulue par la première ministre avant son départ de Matignon, doit être appliquée à tous les agents du numérique, quel que soit leur statut, tel que décrit dans le référentiel métier défini par la circulaire.

Numérique : La directrice RH dit vouloir travailler sur les répercussions de la circulaire, mais la DGA n'est pas la seule direction concernée. Un travail d'instruction et d'analyse est nécessaire, en tenant compte des agents qui ne sont pas contractuels. Le référentiel est aligné sur la pratique du privé, il doit servir de base de travail. C'est un référentiel, il laisse une place à la discussion contrairement à une grille de salaire. La directrice rappelle que cette circulaire concerne les contractuels qui disposent d'un salaire indicé et avec une part variable. Les ICT ne sont pas forcément concernés, car ils n'ont pas le même mécanisme de rémunération, néanmoins la question n'est pas tranchée sur ce sujet. Il serait nécessaire de réserver un temps d'analyse interne et de discussion avec les représentants du personnel. Il apparaît évident qu'il ne sera pas possible d'appliquer le même traitement, adapté aux agents de la CYBER, à tous les autres agents du numérique.

Problème de paie : une bilatérale entre la DRH DGA et le CMG d'Arcueil a eu lieu. Le retard pris sur le paiement des AP et AG des années précédentes devient un problème de taille ! Tous les CMG ne travaillent pas de la même façon, une analyse est en cours pour revoir le modèle CMG. Beaucoup d'autres problèmes RH ont également été évoqués en séance, la directrice RH a proposé dans un premier temps une multilatérale sur ces sujets, puis a semblé favorable à la création du GT RH demandé dans notre DL. **L'UNSA Défense se félicite de la prise en compte de notre demande, vos représentants UNSA Défense ont d'ores et déjà préparé une liste de sujets pour alimenter ce GT. Par ailleurs la directrice propose que tous les cas personnels soient remontés au niveau DRH/DGA.**

Lignes directrices de gestion ICT-TCT - LDG (vote)

L'UNSA Défense a demandé la volumétrie des dossiers de recours. La DRH DGA a enregistré environ **170 recours**. La **commission** se réunira la semaine prochaine (équipe DRH DGA) et **rendra un avis collégial**. La commission examinera seulement les cas des agents contractuels. **Suite à notre demande de participation des représentants du personnel à la commission, la directrice n'y accède pas, mais décide la tenue d'une réunion multilatérale d'échanges sur la présentation des résultats et constats de la commission.** Les agents d'autres statuts sont autorisés à rédiger un recours, l'examen de ces dossiers sera réalisé ultérieurement. L'avis hiérarchique permet d'évaluer si un besoin d'amélioration de la classification des emplois s'avère justifié. Les recours individuels sur cotation de poste des agents TCT pourraient éventuellement générer un supplément de « bascule » TCT vers ICT, ce qui offrirait la possibilité de voir le nombre de promotions augmenter (environ 100 identifiées à l'heure du CSA R).

Pour les TCT qui ne remplissent pas les conditions de « bascule » mais qui en sont très proches, il pourra il y avoir une étude au cas par cas.

Le montant moyen de la **valorisation salariale** est de **400€ brut mensuel**. Pour les agents qui sont sur des classifications hautes, une analyse au cas par cas du montant de la valorisation sera réalisée, sous réserve de l'avis de l'autorité hiérarchique.

3000 avenants pour la CNMM ont d'ores et déjà été adressés sur les 4000 agents concernés.

La DRH ne souhaite pas communiquer sur le montant de construction budgétaire. **L'UNSA Défense s'interroge au regard de ce qui est effectué notamment pour les fonctionnaires, pour lesquels le montant de construction budgétaire du CIA est communiqué. L'UNSA Défense demande donc la communication du montant de construction budgétaire.** La DRH indique prendre le point et décidera de la communication de cette information.

Le financement de 9,2 M€ (sous réserve des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement) est décliné comme suit :

- **Requalification TCT => ICT** en application de l'article 9 du décret 2023-1301 du 27/12/2023 (budgété environ 100 personnes) mais il pourrait y avoir plus de dossiers comme expliqué *supra* + revalorisation si besoin du salaire au-delà de 400€ brut + prime d'ancienneté.
- **Levier 1** : montant de 3 M€ budgété
- **250 revalorisations** exceptionnelles budgétées à 200 €
- **Levier 2** : suite à la campagne EIA 2024 : le budget restant servira au Levier 2 (budget dédié pour les TCT et un budget dédié pour les ICT) : fourchette d'attribution avec 4 niveaux (1 à 4) ; aujourd'hui il est annoncé que 5% des agents auraient le max du Levier 2 par rapport à la cotation de leur poste sans précision sur le nombre min ou max pour le Levier 2.

Nota : la DRH précise que plus il y a de mouvements (ouvrant droit au Levier 1) et plus il y a de requalifications, moins il y aura de budget pour le Levier 2.

En 2025, un budget supplémentaire devrait être mis en place pour le Levier 3.

La note de gestion n'est pas validée par la DRH MD, car beaucoup de discussions ont cours sur le Levier 2 concernant les modalités de différenciation et sur la mobilité géographique, néanmoins il n'y a pas de remise en cause sur le fond.

L'UNSA Défense se prononce pour une ABSTENTION concernant les LDG présentées.

Pour **l'UNSA Défense** la mise en œuvre des LDG permettra de mettre en application les nouvelles rémunérations. Néanmoins, il subsiste des points de désaccord, notamment sur l'ordre d'attribution du Levier 1. **L'UNSA Défense** demande une mise au plancher avant l'attribution du Levier 1, **l'UNSA Défense** a rappelé que ce principe a amené antérieurement à la mise en œuvre de la NCCNM, vers une gestion des ICT par les planchers, chose dont la DGA avait annoncé ne plus vouloir.

L'UNSA Défense a demandé à ce que la liste des primes auxquelles les ICT/TCT ont droit soit établie et qu'elle soit communiquée aux agents. La directrice a répondu favorablement à cette demande. Vos représentants UNSA Défense seront attentifs à la bonne communication de ces éléments.

Impulsion DGA : projets d'instructions des directions et services (information)

Les textes de haut niveau* ont été publiés pour la mise en place de la direction de la DGA. Les décrets de nominations des officiers généraux sont en cours. Ces nominations sont indispensables pour l'octroi des délégations de signatures.

Les instructions d'organisation des directions et services ont été présentées aux organisations syndicales lors d'une multilatérale le 15 février 2024.

L'arrêté du 26 février 2024 fixant la liste des chefs d'organismes de la DGA a été publié au bulletin officiel.

L'UNSA Défense a souhaité connaître les dates des Commissions Locales de Transformations permettant aux agents de se projeter sur leur avenir. À ce jour nous n'avons pas obtenu cette information. **L'UNSA Défense** a demandé expressément à ce que la CLT du SEREBC se tienne sans délai. En effet, nous avons rappelé que l'antenne de Toulon ferme à compter d'octobre et qu'il est indispensable d'accompagner les agents immédiatement afin de leur permettre d'accéder à un nouveau poste. Sur ce point, suite à notre intervention, la DRH a pris l'engagement de faire réaliser la CLT d'ici quelques jours.

Note relative aux modalités de consultation des organisations syndicales locales sur les projets de textes infra-réglementaires relatifs à l'organisation des organismes (vote)

Ce projet de note vise à préciser les modalités de consultation des représentants du personnel dans le cadre des attributions du CSA réseau DGA sur les projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Ce projet prévoit notamment de s'appuyer sur les interlocuteurs syndicaux locaux pour mener la consultation des représentants du personnel sur les projets d'aménagements d'organisation locaux au sein des organismes de la DGA, sans que les membres du CSA R n'aient nécessairement à en connaître. Dans le cadre de projets d'aménagements d'organisation importants (création/suppression d'une division ou d'un département), la note prévoit que la consultation s'appuie toujours sur les interlocuteurs syndicaux locaux, et que les membres du CSA R DGA soient informés de la démarche.

Pour l'UNSA Défense, il est crucial de pouvoir disposer de l'avis des représentants du personnel au plus près du terrain ayant la connaissance des problématiques locales afin d'éclairer le plus fidèlement possible les membres du CSA R sur les aménagements d'organisations au sein des organismes. **L'UNSA Défense** avait demandé, lors des séances de travaux préparatoires à la rédaction de cette note, la consultation (avis consultatif par votes) des formations spécialisées compétentes en matière de santé et sécurité au travail. La DGA a fait un pas en avant, mais n'a pas entièrement satisfait à cette demande en se limitant à « soumettre à l'examen préalable », des FS compétentes, les **aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail**, laissant à l'appréciation de cette instance la possibilité d'émettre un avis.

L'UNSA Défense se prononce pour une **ABSTENTION**.

Questions diverses

L'UNSA Défense a dénoncé d'une part, le délai de traitement des paiements des frais de mission constaté à 30 jours, d'autre part, certaines demandes infondées, ralentissant le paiement des frais, formulées par les agents du CIMOB telles que la numérisation des versos des tickets de métro, la justification des destinations ou des itinéraires des missions validées par la hiérarchie. Chacun doit rester dans ses prérogatives et la simplification doit être mise en œuvre.

CONCLUSION

L'UNSA Défense considère qu'il devient de plus en plus urgent de mettre en place une augmentation générale annuelle à hauteur de l'inflation et une politique salariale globale, transparente et équitable pour tous les agents de la DGA quel que soit leur statut, tout simplement, à la hauteur de leur investissement et de leur valeur professionnelle.

Repousser sans cesse les décisions d'attributions d'indemnités parfaitement justifiées est devenu insupportable. Le manque de considération des agents de la DGA exerçant leur activité dans des conditions parfois à la limite de l'insalubrité, sans reconnaissance, sans compensation, démontre l'intérêt porté en priorité à la mission, avant toute considération de qualité de vie au travail !

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr

Guillaume SINGER
guillaume.singer@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

🌐 www.unsa-defense.org

🐦 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

📘 www.facebook.com/UNSADefense

📺 [Unsa defense diffusion](#)